

## Martin Hirsch, les conflits d'intérêts



Une once - Surbourssoufflé - À l'insu de son plein gré - Une copacée de Damoclès - L'ENA

« 1) Une liste d'emplois publics ou de fonctions politiques pour lesquelles il serait obligatoire de faire une déclaration publique d'intérêts (ministres, parlementaires, emplois de directions dans l'administration, hauts magistrats par exemple); 2) Une procédure d'autorisation pour certaines situations. On pourrait considérer qu'un parlementaire devrait demander l'autorisation pour exercer une fonction communautaire de conseil, à une commission dont l'avis serait rendu public. 3) Un mémento de la convention des conflits d'intérêts, montrant quelles sont les situations prohibées, celles qui nécessitent un avis d'une commission externe, celles qui ne posent pas de problème; sur ce fondement, le nouvel élu ou le nouveau nommé pourrait faire sa déclaration publique d'intérêt et convoquer avec une commission les conflits d'intérêts potentiels qui seraient détectés »

- \_\_\_\_\_

## **Martin Hirsch, les conflits d'intérêts**

-